

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 789 21 mars 2015

SOMMAIRE

2M.i.c. S.à r.l37826	OPK Biotech International S.A. 37872
Abiria Sàrl37828	Partsana S.A
AFA S.àr.l 37831	Patmos au Luxembourg S.A 37869
Altor MM Holding S.à r.l37835	R2A2 S.à.r.l
Altor Valot Holding S.à r.l 37870	RN Consulting SA
Amida S.A37832	SAI Holding S.à r.l
Antaeus Capital & Management S.A 37829	Signum By M., S.à r.l 37820
Atalian Afrique de l'Ouest S.A 37850	Sile River S.A
AVR Luxembourg S.àr.l 37829	Socfinaf S.A
BlackRock Europe Property Fund IV Fee-	SP Futures S.à r.l
der S.A. SICAV-SIF37854	SWM GP Luxembourg3783
EuroAltum Credit Luxembourg S.à r.l 37833	T2 S. à r.l
Expertise Tamino S.A 37833	Tabiadasc Real Estate S.A 3782
Fidco S.A	The Triangle Investment Group Holdings
Financière Forêt S.à r.l 37833	SA, SPF
GSG Athena 2 S.à r.l	Togiram S.A
Holzbau Heintz S.à.r.l 37831	Turbo Holdings Lux 1 S.à.r.l 37840
Immo du Nord S.A37833	Tuvia Holding S.à r.l
Lucarda S.A SPF	Utopia Invest S.à r.l 37834
LWS-Advantec S.A 37832	Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg
MYJG S.A 37830	mbH37829
Napos Trading Company S.A 37830	Vermillion Aviation Finance S.à r.l 37820
Novo S.A37830	W22 S.A
OAshi S. à r. l	WMT TC S.à r.l
oko S à r l 37826	Woodlander Project S.A



2M.i.c. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5376 Munsbach, 5, rue de Beyren.

R.C.S. Luxembourg B 92.625.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026378/10.

(150030024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

oke S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 167.620.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026381/10.

(150030167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

SAI Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 157.178.

Rectificatif du dépôt effectué le 12/02/2015 sous le numéro L150028329

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026968/11.

(150030558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Vermillion Aviation Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 191.853.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015026346/11.

(150029974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Signum By M., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9179 Oberfeulen, 10, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 110.121.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SIGNUM BY M. s.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015026272/12.

(150029627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



T2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 18, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026334/10.

(150030027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

The Triangle Investment Group Holdings SA, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026309/10.

(150029595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Tuvia Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 168.305.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 février 2015:

- 1. que la démission de M. Erik Johan Schoop en tant que Gérant de classe B est acceptée avec effet au 9 janvier 2015;
- 2. que Mme. Federica Samuelli avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérante de classe B avec effet au 9 janvier 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026317/14.

(150029389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 85.240.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2015

- 1. Mme Katia CAMBON a démissionné de ses mandats d'administrateur de catégorie A et de présidente du conseil d'administration.
- 2. La cooptation de M. Julien NAZEYROLLAS a été ratifiée et il a été nommé, avec effet au 15 décembre 2014, comme administrateur de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
 - 3. Mme Virginie GUILLAUME a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.
- 4. M. David SANA, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 10 avril 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour TABIADASC REAL ESTATE S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015026318/20.

(150029799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Par la présente, je remets avec effet immédiat ma démission en tant qu'administrateur de votre estimée société. Luxembourg, le 13 février 2015. Alain VASSEUR.

Référence de publication: 2015026362/9.

(150029575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Abiria Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4795 Linger, 26, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 178.916.

Les comptes annuels au 3 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026386/10.

(150030388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

WMT TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.954.

Il résulte d'un contrat de cession de parts en date du 22 janvier 2015 que l'associé unique de la Société nommément WM Latin American Holdings (BVI) I Corp. a transféré l'intégralité des parts sociales qu'il détenait dans la Société, à savoir 20.000 parts sociales à WMT Red Lands, S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193.978.

Par conséquent, l'associé unique de la Société est WMT Red Lands, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Le 13 février 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015026371/17.

(150030058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Togiram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.992.

Les actionnaires de TOGIRAM SA, qui se sont réunis en assemblée générale annuelle le 12 février 2015 à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et a l'unanimité ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a accepté la démission de Vainker & Associates S.à r.l., RCSL B40994, avec son siège social à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes de la société.

Deuxième résolution

L'Assemblée a élu Madame Lynette Stoltzfus, avec adresse professionnelle à 17 bd Royal, L-2449 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période de 6 ans, son mandat expirera à la suite de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TOGIRAM SA

Référence de publication: 2015026325/18.

(150029941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



Antaeus Capital & Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5943 Itzig, 6, rue Jean-Pierre Lanter.

R.C.S. Luxembourg B 175.507.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026435/10.

(150030649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

AVR Luxembourg S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 113.803.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026451/10.

(150030365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Vermietungsgesellschaft Objekt Kirchberg mbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 17.574.

Extrait rectificatif du dépôt L140233235

Il est porté à la connaissance des tiers que Madame Nadine Pereira, employée, est née à Longwy (F) le 27 septembre 1967.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 9 février 2015.

Référence de publication: 2015026344/12.

(150029483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

W22 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 157.575.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015

Les actionnaires de la société W22 S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2015, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale constatant que les mandats de:

- Monsieur Camille WEIS, administrateur, demeurant à L8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen
- Madame Viviane WEIS-SEIL, administrateur, demeurant à L8398 Roodt-Eisch, 18, Op den Rousen
- Monsieur Jean-Paul FRANK, expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, RCSL B 25797

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026373/22.

(150029409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



SP Futures S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 165.992.

Le gérant unique déclare que les 2.500 parts sociales détenues par Monsieur Stephane PORZIER ont été cédées à la société Financière du Blavet Sprl, ayant son siège social au n° 6, rue de Crayer, B-1000 Bruxelles.

Référence de publication: 2015026292/9.

(150029358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 5 février 2015

Le Conseil a désigné BANQUE INTERNATIONALE A Luxembourg, 69, route d'Esch L-2953 Luxembourg comme dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015026146/11.

(150029640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Napos Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 15.359.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 13 février 2015 que SG AUDIT S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de NAPOS TRADING COMPANY S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015026137/13.

(150030037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

MYJG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.738.

Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social 171 route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG, le 30 janvier 2015 à 17h00

Délibérations:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration désigne en tant que dépositaire des actions au porteur de la société, la banque BIL Luxembourg S.A. ayant son siège social: 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg numéro B 6.307.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes: Ghislaine Maillard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015026127/21.

(150029879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



AFA S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4023 Esch/Alzette, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 108.646.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015025688/9.

(150029570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Holzbau Heintz S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6560 Hinkel, 4, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 102.087.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015025946/10.

(150029448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Sile River S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 36.343.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société tenue en date du 31 décembre 2014 que:

- 1. la clôture de la liquidation est prononcée; et
- 2. les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans par le liquidateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Pour la Société

Le liquidateur

Référence de publication: 2015026273/17.

(150029661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

SWM GP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 181.009.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société du 10 février 2015 que:

- 1. La démission de Monsieur Patrick Moinet, avec effet au 6 février 2015, de son poste de son gérant de type B de la Société, a été acceptée.
- 2. Madame Caroline Goergen, née le 9 juin 1979 à Verviers, Belgique, demeurant professionnellement au 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée en tant que gérant de type B de la Société, avec effet au 6 février 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015026300/18.

(150029361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



Lucarda S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.061.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026066/9.

(150029506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

LWS-Advantec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 27, Z.A.E. «Le Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 167.711.

Der Jahresabschluss auf den 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015026073/9.

(150029669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Amida S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 77.326.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 12 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., ayant son siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 12311 dépositaire des titres au porteur de la Société conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des titres au porteur.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015025703/13.

(150029957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

GSG Athena 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 191.221.

Il est attesté par les présentes que suite à l'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 22 janvier 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 janvier 2015, relation: 2LAC/2015/1910, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en date du 11 février 2015, sous la référence L150027783,

portant sur l'apport par la société ELQ Investors VIII Limited, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, avec siège social à Peterborough Court, 133 Fleet Street, London EC4A 2BB, immatriculée au Registre des Sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro B 9182214, de la totalité des parts sociales (i.e.: 1.100.000) qu'elle détenait dans la Société, à GSG Athena 2 Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B194173,

cette dernière est devenue associée unique de la Société.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

MARIELLE STIFGER / DOMINIQUE LE GAL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2015025936/23.

(150029369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



Financière Forêt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.222.025,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer. R.C.S. Luxembourg B 111.888.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025883/10.

(150029651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Immo du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 61, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.732.

Aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 28/01/2015, welche am Gesellschaftssitz abgehalten wurde, gehen folgende Beschlüsse hervor:

Da alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend sind wird einstimmig beschlossen, dass AD CONSULT SARL, 67, Gruuss Strooss L-9991 WEISWAMPACH als Treuhänder der Inhaberaktien ernannt wird.

ZEYEN Stephan

Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2015025986/13.

(150029861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Expertise Tamino S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.646.

Extrait du procès-verbal de la décision de l'administrateur unique de la société du 31 mars 2014

Il résulte d'une décision de l'administrateur unique de la société EXPERTISE TAMINO S.A. (ci-après la «Société») tenue au siège social de la Société en date du 31 mars 2014, la ratification de la résolution suivante:

L'administrateur unique de la Société accepte la démission de Monsieur François Dorland du poste d'administrateur de la Société à la date du 31 mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015025854/15.

(150029316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

EuroAltum Credit Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 191.777.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de La Société en date du 11 février 2015:

1. Acceptation de la nomination de Monsieur Thomas Timothy MURRAY, né le 24 août 1953 en Pennsylvanie, aux États Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 681, 5 th Avenue à New York, NY 10022, New York, États Unis d'Amérique, entant que gérant de catégorie A de La Société avec effet au 11 février 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Pour la société

EuroAltum Credit Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2015025853/16.

(150029195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.



Utopia Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, rue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.239.

L'an deux mil quinze, le trente janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard HEME, gérant d'entreprises, né le 16 août 1957 à Neuilly-sur-Seine (France), demeurant au 20 B rue des champs moreaux 21121 DAIX,

ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

2) Monsieur Bruno GHIRARDI, gérant d'entreprises, né le 27 juillet 1958 à Hénin-Beaumont (France), demeurant au 7 rue de la Paisse, F - 21121 Haute-ville-les-Dijon,

ici représenté par Madame Sophie MATHOT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le représentant des parties comparants et le notaire instrumentant, annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Messieurs Bernard HEME et Bruno GHIRARDI, précités, ci-après les «Associés», sont les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée "UTOPIA INVEST SARL", avec siège social L 2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 170239, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 juillet 2012, publié au Mémorial C numéro 2057 du 20 août 2012, ci-après la «Société».
- que le capital social de la Société est fixé à UN MILLION SEPT CENT SEIZE MILLE EUROS (EUR 1.716.000,-) représenté par DIX SEPT MILLE CENT SOIXANTE (17.160) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, réparties comme suit:

 - que l'ordre du jour est comme suit:
- * Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 137.280,- pour le ramener de son montant actuel de EUR 1.716.000,- à EUR 1.578.720,- par réduction de la valeur nominale des parts sociales à EUR 92,- par part, et remboursement au prorata de la participation des deux associés dans la Société.
 - * Pouvoirs à conférer au conseil de gérance.
 - * Modification subséquente de l'article 6 §1 des statuts de la Société.

Ensuite, les Associés, représentés comme dit ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes prises à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société à concurrence de cent trente sept mille deux cent quatre-vingt euros (EUR 137.280,-) pour le ramener de son montant actuel d'un million sept cent seize mille euros (EUR 1.716.000,-) représenté par dix-sept mille cent soixante (17.160) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune à un million cinq cent soixante dix huit mille sept cent vingt euros (EUR 1.578.720,-), par réduction de la valeur nominale des parts sociales en la portant de cent euros (EUR 100,-) à quatre-vingt-douze euros (EUR 92,-) chacune, et remboursement proportionnel aux Associés à savoir soixante-huit mille six cent quarante euros (EUR 68.640,-) chacun.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil de gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et aux remboursements aux associés, dès lors que lesdits remboursements ne pourront s'effectuer qu'après remboursement des créanciers de la Société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées.

Deuxième résolution

Suivant la résolution qui précède, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 6. §1. «Le capital souscrit est fixé à UN MILLION CINQ CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE SEPT CENT VINGT EUROS (EUR 1.578.720,-), représenté par DIX SEPT MILLE CENT SOIXANTE (17.160) parts sociales d'une valeur nominale de QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS (EUR 92,-) chacune.»



Evaluation - Frais

Les frais, dépens, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Pour l'accomplissement des formalités aux fins d'effectuer l'attribution des parts et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 3 février 2015. 1LAC / 2015 / 3329. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015025591/74.

(150028692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Altor MM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 145.368.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains,

THERE APPEARED:

Mr Frank Stolz-Page, private employee, professionally residing in Mondorf-les-Bains,

acting as a proxyholder of the sole shareholder, Altor MM Holding Limited, a company duly incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 11-15 Seaton Place, St Helier JE4 0QH, Jersey, Channel Islands, and with registration number 103066 (the "Sole Shareholder"),

by virtue of a proxy under private seal given on 16 December 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, representing the whole corporate capital, requires the notary to act the following:

1° "Altor MM Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145368, has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx dated 17 March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 775 of 9 April 2009 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 22 February 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1136 of 14 May 2013.

- 2° The corporate capital of the Company is fixed at one hundred and ninety thousand one hundred and twenty five Swedish krona (SEK 190.125) represented by one hundred ninety thousand one hundred twenty five (190.125) shares with a par value of one Swedish krona (SEK 1) each;
- 3° Altor MM Holding Limited, prenamed, represented as stated above, acting in its capacity as Sole Shareholder, hereby resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation. It assumes the function of liquidator of the Company;
- 4° In such capacity, Altor MM Holding Limited declares that the activity of the Company has ceased, that the Company has no more liabilities, that the Sole Shareholder is vested with all assets and hereby declares that it will take over and assume liability for any known but unpaid and any yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself; consequently the liquidation of the Company is deemed to have been carried out and completed;



- 5° All assets and liabilities, without any restriction or limitation, of the Company shall be deemed transferred at book value to the Sole Shareholder with immediate effect. The transfer of all assets and liabilities of the Company will be undertaken against the cancellation of the shares held by the Sole Shareholder in the Company;
 - 6° All rights and obligations of the Company vis-à-vis third parties shall be taken over by the Sole Shareholder;
- 7° The liquidator and Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company;
- 8° The accounts of the Company with respect to all past financial years are approved at the date of the present meeting and the liquidator and Sole Shareholder takes note of the liquidation accounts of the Company and hereby approves such accounts:
- 9° Discharge is granted to the managers of the Company and to the statutory auditor for the execution of their mandates;
- 10° The books and corporate documents of the Company will be maintained during the period of five (5) years at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Whereof the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains,

A COMPARU:

Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'actionnaire unique, Altor MM Holding Limited, une société à responsabilité limitée incorporée sous les lois de Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier JE4 0QH, Jersey, Channel Islands, enregistrée sous le numéro 103066 (l'»Actionnaire Unique»),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2014.

Ladite procuration restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1° "Altor MM Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B145368, constituée suivant acte notarié du Maître Henri Hellinckx en date du 17 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 775 du 9 avril 2009 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 22 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1136 du 14 mai 2013.

- 2° Le capital social de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq couronnes suédoises (SEK 190.125), représenté par cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq (190.125) actions d'une valeur nominale d'une couronne suédoise (SEK 1) chacune.
- 3° Par la présente, Altor MM Holding Limited préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessu, agissant en sa qualité d'Actionnaire Unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiatement et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur de la Société;
- 4° En cette qualité, Altor MM Holding Limited déclare que l'activité de la Société a cessé, que la Société n'a plus de passif, que l'Actionnaire Unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; par conséquent la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- 5° L'universalité des éléments actifs et passifs, sans aucune restriction ni limitation, du patrimoine de la Société sont considérés transférés à leur valeur comptable à l'Actionnaire Unique avec effet immédiat. Le transfert de l'universalité des éléments actifs et passifs de la Société sera réalisé en contrepartie de l'annulation des parts sociales détenues par l'Actionnaire Unique dans la Société;
 - 6° Tous droits et obligations de la Société vis-à-vis des tiers seront pris en charge par l'Actionnaire Unique;
- 7° Le liquidateur et Actionnaire Unique a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;



- 8° Les comptes de la Société relatifs aux exercices sociaux passés sont approuvés à la date de la présente assemblée et le liquidateur et Actionnaire Unique prend note des comptes de liquidation de la Société et par la présente approuve ces comptes;
 - 9° Décharge pleine et entière est accordée aux gérants ainsi qu'au commissaire pour l'exécution de leurs mandats;
- 10° Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq (5) ans au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/152. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025672/109.

(150030124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

R2A2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 194.458.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf décembre,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. La société LAGORA S.à.r.l., ayant son siège social au 28-32, Place de la Gare, L-1616 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170238.
 - 2. Monsieur Gérard AUTAJON, demeurant au 19, chemin de Redondon, F-26200 Montélimar,

Représentés par Mme Alexandra Fuentes, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations signées sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils constituent entre eux, à savoir:

Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits de propriété intellectuelle, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et droits de propriété intellectuelle, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

La société pourra également, et accessoirement, acheter, vendre, louer, gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination de «R2A2 S.à.r.l.»



Art. 4. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise à l'assemblée générale des associés.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés. Si des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société pourra établir tout siège d'activité secondaire, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, que son activité rendra nécessaire.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution. Elle pourra être dissoute avec l'accord des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 50.000 (Euros cinquante mille), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 100 (Euros cent) chacune.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une ou plusieurs parts sociales sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces parts sociales sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les part(s) sociale(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les part(s) sociale(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à la/aux part(s) sociale(s).

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part sociale représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété soit en usufruit par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propriété par un autre associé dénommé «nu-propriétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sociale sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- droit aux dividendes,
- droit préférentiel de souscription des parts sociales nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés par chaque part sociale sont tous les droits autres que ceux attachés à la qualité d'usufruitier et en particulier:

- le droit de participer aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires
- l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit aux réserves et le droit au produit de la liquidation de la Société.

La titularité de l'usufruit ou de la nue-propriété des parts sociales sera matérialisée et établie par inscription dans le registre des associés en regard du nom de l'usufruitier de la mention usufruit et en regard du nom du nu-propriétaire de la mention nue-propriété

- Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.
- Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint ou des descendants en ligne directe d'un associé. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à toutes autres personnes que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf en cas de cession entre associés ou au profit du conjoint ou des descendants d'un associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans un délai de trente jours à partir de la date de refus de la cession à une personne au profit de laquelle les parts ne sont pas librement cessibles.

Toute cession de parts devra être constatée par acte notarié ou sous seing privé. Dans le dernier cas elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été signifié à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié.

- **Art. 10.** La Société peut procéder conformément aux dispositions légales au rachat de ses propres parts sociales en application des règles d'évaluation qui seront déterminées par l'Assemblée Générale des associés et en vue d'une réduction de son capital social par annulation des parts sociales ainsi rachetées. Toute décision de rachat par la Société de ses propres parts sociales doit être approuvée par l'assemblée générale des associés statuant à l'unanimité.
 - Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 12. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.



Titre III. - Administration, Gérance et Décisions Collectives

Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants de catégorie A et B, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opération relatifs à son objet, conformément aux dispositions du paragraphe suivant.

La société est engagée et valablement représentée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent, chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

- **Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.
- **Art. 16.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de l'année suivante.
- **Art. 18.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 19. Tout associé peut prendre au siège de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale et obligatoire jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales, en particulier la loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Par dérogation le premier exercice commence ce jour et finit le trente et un décembre 2015.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:	
M. Gérard AUTAJON, préqualifé	450 parts sociales
LAGORA S.à.r.l., préqualifiée	50 parts sociales
TOTAL: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts ont été libérées intégralement

- en espèces à hauteur de 499 (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales et en conséquence la somme de EUR 49.900,- (quarante-neuf mille neuf cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément;
- par apport en nature de 2.310 (deux mille trois cent dix) parts sociales correspondant à 100% du capital social de la Société Limitée Unipersonnelle de droit espagnol «BARCOT INV, S.L.U.» société espagnole, dont le siège social est situé au 08170 Montornès del Vallès, Camina Can Pla, numéro 3, Poligono Industrial El Congost, immatriculée au «Registro Mercantil de Barcelona», volume 42.388, folio 191, feuille numéro B-18.257, et son numéro NIF B-08221533.

Les souscripteurs déclarent que les parts sociales de la société espagnole sont à disposition de la société R2A2 S.à.r.l. et que la valeur de cet apport correspond au moins à EUR 100,- soit 0,2% du capital de la société constituée.

A cet effet, il remet au notaire le(s) document(s) suivant(s).



Déclaration

La libération de 0,2% du capital ayant été réalisée moyennant l'apport de 100% des parts sociales d'une société domiciliée dans un Etat de l'Union Economique Européenne, celle-ci n'est pas soumise au droit d'apport, en application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 tel que modifié.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se considérant comme réunis en assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

(1). Le nombre des gérants est fixé à trois.

Est nommé gérant A:

- Madame Tazia BENAMEUR, demeurant professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg Sont nommés gérants B:
- Monsieur Gérard AUTAJON, domicilié au 19, chemin du Redondon, F-26200 Montélimar (France)
- Monsieur Emmanuel LEBEAU, domicilié au 4A, rue Henri Schnadt, L-1017 Luxembourg
- (2). Le siège social est fixé à L-1616 Luxembourg, 28-32, Place de la Gare.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, celui-ci ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Fuentes et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 6 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/427. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025438/167.

(150028684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Turbo Holdings Lux 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 194.445.

STATUTES

In the year two thousand and fiftteen, on the twenty-ninth day of January.

Before the undersigned, Maître Marc Loesch, a notary resident in Mondorf-les Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Aleph Turbo Investors LP, represented by its General Partner Aleph Capital Partners GP Limited, a limited company incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court, Le Banques, St Peter Port, Guernsey GY1 3PP and pending registration with the Companies House,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a power of attorney under private seal with power of substitution given on 15 and 22 January 2015.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Turbo Holdings Lux I S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).



Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.
- 5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. The shares are freely transferable between shareholders.
- 6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.
- 6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
- 6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.
 - 6.7. The Company may redeem its own shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.



III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board shall meet at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
 - (iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of one A manager and one B manager.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.
- Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate and the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the sole manager.

The sole manager may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.



- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the share-holders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.
- (x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.
 - 13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
 - 13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:
- (i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or
 - (ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.
- 14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:



- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the share-holders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31 $^{\rm st}$) of December 2015.

Subscription and payment

Aleph Turbo Investors LP, represented as stated above, subscribes for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:

Category A manager:

- Benjamin Elliot Freeman, born on 13 January 1971 in London, United Kingdom, with professional address at 14 St George Street, London W1S 1FE, United Kingdom;



Category B managers:

- Dalia Bleyer, born on 17 June 1983 in Lietuva, Lithuania, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; and
- James Andrew Lees, born on 31 January 1978 in Belfast, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
 - 2. The registered office of the Company is located at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Mondorf-les-Bains at the office of the undersigned notary, on the date stated above. After reading this deed aloud, the authorised representative of the appearing party signs it with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant le soussigné Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Aleph Turbo Investors LP, représentée par son General Partner, Aleph Capital Partners GP Limited, une société constituée selon les lois de Guernsey, dont le siège social se situe à PO Box 656 East Wing, Trafalgar Court, Le Banques, St Peter Port, Guernsey, GY1 3PP en attente d'inscription au Registre des Sociétés (Companies House),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée les 15 et 22 janvier 2015.

Après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er . **Dénomination.** Le nom de la société est «Turbo Holdings Lux I S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière



générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
 - 6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition ou:
 - (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
 - (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.
 - Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
 - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les



décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique et la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le gérant unique à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;



- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1 er) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
 - 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
 - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
 - (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.



- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visio-conférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente et un (31) décembre 2015.

Souscription et libération

Aleph Turbo Investors LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérant de catégorie A:

- Benjamin Elliot Freeman, né le 13 janvier 1971 à Londres, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe 14 St George Street, Londres W1S 1FE, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Lietuva, Lituanie, dont l'adresse professionnelle se situe 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel; et
- James Andrew Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, dont l'adresse professionnelle se situe 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le mandataire de la partie comparante le signe avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 2 février 2015. GAC/2015/934. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025545/500.

(150028226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.



RN Consulting SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 155.460.

En date du 9 février 2015, M. Franck A. Willaime, ayant son adresse au 25 rue de la forêt, L1534 Luxembourg, a été nommé délégué à la gestion journalière par le conseil d'administration conformément à l'article 15 des statuts de la Société pour un mandat à durée déterminée qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

RN Consulting S.A.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015025426/15.

(150029253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Atalian Afrique de l'Ouest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 194.485.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. ATALIAN INTERNATIONAL S.A., une société anonyme établie et ayant son siège social à 132, rue de Dippach L-8055 Bertrange, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B 174853,

lci représentée par Mme Laura MAIS, employée privée, demeurant 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivrée en date du 30 janvier 2015.

2. Monsieur Thierry BREMENT né le 21 juin 1963 à Douai (France), demeurant à Chemin Vicinal, Rue Biache F-62840 Fleurbaix.

Ici représenté par Mme Laura MAIS, employée privée, demeurant 55-57 rue de Merl, L-2146 Luxembourg au terme d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après crées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de ATALIAN AFRIQUE DE L'OUEST S.A.
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre municipalité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.



Art. 4. La Société a pour objet tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'acquisition, la souscription, la détention et la gestion de toutes participations, droits, titres, valeurs mobilières et intérêts majoritaires ou non dans toutes entreprises et sociétés opérationnelles ou non et relevant de tous secteurs d'activités,
- toutes activités de prestations de services, de conseil et assistance aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou un intérêt quelconque
- elle peut encore accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de même qu'à toutes sociétés contrôlées directement ou indirectement par elle, ainsi qu'à des tiers tous concours ou assistance financière, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale et réaliser son objet social.
- la conception, la protection et l'exploitation de tous brevets, systèmes, procédés et savoir faire, marques, modèles, dessins et de tous droits de propriété intellectuelle, industrielle et commerciale
- la société pourra réaliser son objet social pour son compte, pour le compte de tiers, directement et/ou indirectement soit seule ou avec des tiers, par voie, notamment de prise de participation majoritaire ou non, de création de sociétés nouvelles, de sociétés en participation, de groupement d'intérêt économique, d'alliance, d'accords commerciaux, au moyen d'apport de tous biens et actifs, de fusion, scission, apport partiel d'actif, d'achat de droits, titres et valeurs mobilières, de souscription à des émissions d'actions, d'obligations bons ou autrement.

Plus généralement, la société pourra effectuer toutes opérations juridiques, économiques, financières, civiles, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet et à tous autres similaires ou connexes et ce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent actions (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

Les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Obligations et autres sûretés

Art. 6. La Société peut émettre des obligations et autre sûretés, au porteur ou autre, sous quelque description que ce soit, et payable dans quelque devise que ce soit.

Le conseil d'administration détermine la forme, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, le remboursement et tous autres termes et conditions liés à ces obligations et sûretés.

Des certificats justifiants l'existence et la propriété des obligations et sûretés doivent êtres signés par deux administrateurs. Leurs signatures peuvent être soit manuelles, soit imprimées, soit copiées.

Administration - Surveillance

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois membres dont un administrateur A et deux administrateurs B, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations. Des réunions du conseil auront lieu au moins deux fois par an à Luxembourg, ou à tout autre moment demandé par au moins deux administrateurs dans une lettre adressée au président.



Le conseil d'administration peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

- **Art. 9.** Sauf dispositions contraires dans la loi ou les présents Statuts, toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la société, peut contenir des dispositions plus restrictives que celles prévues au présent article. En cas de divergences entres les présents statuts et un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la Société, ce dernier devra prévaloir.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut, à l'unanimité, adopter une résolution par circulaire pourvu qu'elle ait été expressément approuvée par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, et confirmée par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant l'adoption de la résolution.
- **Art. 11.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

- **Art. 12.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social, y inclus notamment le pouvoir de réaliser la cession de tous actifs de quelque nature et de quelque importance que ce soit sans préalablement avoir recours à une autorisation préalable de l'assemblée des actionnaires. Il est ici précisé qu'une telle décision de cession des actifs de la société, de quelque nature et de quelque importance que ce soit ne saurait induire par en elle même la liquidation de la société, laquelle ne peut être décidée, en application de la loi, que par l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 13.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.
- **Art. 14.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou par la signature individuelle d'un administrateur dans les limites de ses pouvoirs tels que déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination, ou par la signature d'un délégué du conseil dans la limite de ses pouvoirs.
- Art. 15. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne seront pas actionnaires. L'Assemblée Générale des Actionnaires devra désigner les commissaires aux comptes statutaires, et devra déterminer leur nombre, leur rémunération, le terme de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Lorsque la société excède le critère établi par l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés telle que modifiée, l'institution d'un commissaire aux comptes statutaire sera supprimée et un ou plusieurs commissaires aux comptes indépendants choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises sera désigné par l'assemblée générale des actionnaires, qui fixe la durée de leur mandat.

Assemblée Générale

- **Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- **Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de février à 11.30 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement un administrateur de classe A, ou l'administrateur unique ou par le (s) commissaire (s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix, en cas de division du droit de propriété des actions seul l'usufruitier disposera du droit de vote, quelque soit la nature de l'assemblée des actionnaires ou les décisions appelées à être prises.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée. Il est reconnu aux actionnaires la possibilité de se faire représenter par un tiers aux assemblées, sous réserve de produire un mandat ou procuration écrite, de même qu'il leur est reconnu la possibilité



d'assister aux assemblées générales par visio conférence. Toutefois, un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires de la Société, peut imposer des règles plus strictes pour les quorums et majorités de vote.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier septembre et finit le trente et un août de l'année suivante.

Le Conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes et délais prévus par la loi

Art. 21. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

Un pacte d'actionnaires conclu par tous les actionnaires et la Société, peut établir une politique commune d'allocation des bénéfices, qui peut lier tous les actionnaires, à condition qu'elle ne contienne pas, elle n'incite pas ou elle ne requière pas des violations légales.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.»

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un (31) août 2015 et la première assemblée annuelle se tiendra en 2016.

Souscription

Les cent actions (100) actions ont été souscrites comme suit par:	
ATALIAN INTERNATIONAL S.A., préqualifié	98
M. Thierry BREMENT	2
Total:	100

Le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la Loi 1915 ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève environ à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Décisions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Le nombre d'administrateur est fixé à 4, il sera composé d'administrateurs de classe A et de classe B.

Les actionnaires décident de nommer comme administrateur de classe A de la société:

- 1. Monsieur Matthieu DE BAYNAST DE SEPTFONTAINES, né le 15 juin 1975 à Sainte Adresse (France), demeurant à39, rue Rivay, F92300 LEVALLOIS PERRET;
- 2. Monsieur Thierry BREMENT né le 21 juin 1963 à Douai (France), demeurant à Chemin Vicinal, Rue Biache F62840 FLEURBAIX.



Les actionnaires décident de nommer comme administrateur de classe B de la société:

- 1. Mme Michèle TARTARE, née le 8 juin 1958 à Auchel (France), domiciliée professionnellement 132, rue de Dippach, L-8005 Bertrange;
- 2. Mme Agnès MARTINI, née le 12 juin 1962 à Mont Saint Martin (France), domiciliée professionnellement 132, rue de Dippach, L-8005 Bertrange.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de nommer un commissaire aux comptes, NOETRIB ADMINISTRATION S.A., établie et ayant son siège à 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg inscrite au registre du commerce et des sociétés de la ville de Luxembourg sous le numéro B 74517.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020.

Troisième résolution

Le siège de la société est fixé à 132, rue de Dippach, L-8055 BERTRANGE.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Mais et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 09 février 2015. 2LAC/2015/2861. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2015.

Référence de publication: 2015025716/225.

(150029381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

BlackRock Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SI-CAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 194.489.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of January.

Before the undersigned notary Maître Marc Loesch, residing in Mondorfles-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

APPEARED:

BlackRock UK 3 LLP, a limited liability partnership incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 12 Throgmorton Avenue, London EC2N 2DL, and registered with the Companies House of England and Wales under number OC37108,

represented by Mariama Sene, lawyer, professionally domiciled in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on December 17, 2014, that will be initialled as "ne varietur"

by the person appearing and the notary, attached to the present deed and simultaneously filed with the registration authority.

The appearing person has mandated the notary with the preparation of the following articles of association ("Articles of Association") of a public limited company (société anonyme) qualifying as Fonds d'Investissement Spécialisé (SIF) with variable capital (SICAV) pursuant to the Act on Specialised Investment Funds dated 13 February 2007, as amended and which the persons appearing declaredly wish to establish:

Art. 1. Name. Between the undersigned and all persons that may become shareholders there exists a company in the legal form of a public limited company under the name of "BlackRock Europe Property Fund IV Feeder S.A. SICAV-SIF" (the "Fund") qualifying as an "investment company with variable capital - specialised investment fund".

All terms not defined in these Articles of Association shall have the meaning given to such terms in the PPM (as defined below).

Art. 2. Duration. The Fund is established for a limited duration and will be terminated at the termination of the Master Fund (as defined below) as set forth in the confidential private placement memorandum of the Fund (the "PPM").



The Fund may be dissolved at any time upon resolution of the Fund's shareholders, provided that the resolution has been passed in the form required for amendments to the Articles of Association.

Art. 3. Corporate Object. The Fund's exclusive object is to carry out the business of a specialised investment fund pursuant to the Law on Specialised Investment Funds dated 13 February 2007, as amended ("2007 Law") and to achieve the investment strategy laid down in the PPM.

The Fund will invest substantially all of its assets in BlackRock Europe Property Fund IV S.à r.l. SICAV-SIF (the "Master Fund").

Within the framework of the 2007 Law, the Fund may take all measures and carry out all business activities it deems helpful to fulfil and to promote its company purpose.

Art. 4. Registered Office. The Fund's registered office is in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of directors (the "Board"). Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board.

In the event that the Board determines that events of force majeure have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Capital. The capital of the Fund, expressed in Euro, shall be represented by fully paid-up shares (the "Shares") of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund pursuant to Articles 27 and 28 hereof.

The initial capital of the Fund is thirty-one thousand euro (EUR 31,000).

The minimum capital shall be as provided by the 2007 Law i.e. one million two hundred and fifty thousand euro (EUR 1,250,000). The minimum capital of the Fund must be achieved within 12 months after the date on which the Fund has been authorised under the 2007 Law.

Art. 6. Issue of Shares. The Board is entitled, within the limits set out in these Articles, to issue an unlimited number of fully paid up Shares at any time and at such value as shall be determined in the PPM, without being required to grant existing shareholders a preferential right of subscription.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periods as determined by the Board and in accordance with the PPM.

The Board is authorised to issue different classes of Shares (each a "Share Class") which may differ, inter alia, as regards the fee structure, distribution policy, hedging strategies, minimum investment capital, shareholders' qualifications, payment structures or other specific features and that can be denominated in different currencies, as may be determined by the Board and laid down in the PPM from time to time. The Board may decide if and when Shares of such Share Classes are to be offered for subscription, as well as the conditions of such issuance.

Shares will be issued after the acceptance of the subscription and subject to payment of the issue price, pursuant to Articles 7 and 8 hereof. Upon acceptance of the subscription and receipt of the issue price, the shareholder will receive a confirmation of its shareholding, within a period customary in financial affairs.

Fractions of Shares may be issued. In the event that a shareholder becomes entitled to a shareholding, such shareholding shall be registered in the share register with up to four (4) decimals. Fractional Shares do not grant any voting rights: however, the shareholder is entitled to distributions pro rata to its shareholding.

The proceeds from the issuance of Shares will be invested in securities and/or other permitted assets pursuant to Article 3 hereof.

The shareholders of all issued Shares will be listed in the share register that is kept by the Fund or by one or more entities to whom the Board has delegated such task. The share register shall contain the names of all shareholders, their address as well as the number of Shares held in the Fund and in each Share Class, if applicable. Ownership of a Share is evidenced prima facie by the registration of the holder of such Share in the share register.

Every shareholder registered in the share register must provide the Fund with an address for the reception of notifications and announcements by the Fund. This address will be listed in the share register. A shareholder may at all times change its registered address by written notice sent to the Fund's registered office or such other address as may be indicated by the Fund from time to time.

Subject to the consent of the shareholders and if permitted by the PPM and permitted by law, notifications and announcements by the Fund can be sent electronically to the shareholders.

The registration of a person as a shareholder of the Fund in the share register is subject to the shareholder's qualification as an Eligible Investor as defined in Article 10. For that purpose, the Fund may request evidence that the acquirer qualifies as an Eligible Investor within the meaning of the 2007 Law.

If need be, the Fund may request additional documents it deems necessary for the registration in the share register.



Art. 7. Subscription of Shares / Capital Commitments. The Board or duly authorised persons may - at their sole discretion - accept or reject subscriptions and payments for new Shares as well as issue new Shares to Eligible Investors (as defined below).

Subscriptions may be made in the form of capital commitments ("Commitments") and will become due and payable either immediately in full or in several instalments upon receipt of drawdown notices, as further provided in the following Article 8.

The Board may allow assets to be contributed in kind, to the extent permitted by Luxembourg law (in particular with respect to the requirement of a special audit report from the auditors of the Fund, confirming the value of any assets contributed in kind) and the PPM, and provided that such assets are consistent with the investment strategy of the Fund and the Master Fund. The costs of such contribution in kind shall be borne by the contributing shareholder.

Unless otherwise determined in the PPM, whenever the Fund offers Shares for subscription, the price of the offered Shares shall be based on the issue price per Share of the relevant Share Class, if applicable, as determined in the PPM.

The Board may, in its sole discretion, accept Commitments, or additional Commitments from existing shareholders, after the date on which Commitments are first accepted from shareholders of the Master Fund (the "Master Fund Initial Closing Date") until the date set forth in the PPM (the "Final Closing Date"). If a shareholder (a "Subsequent Shareholder") is admitted to the Fund, or increases its Commitment, on a date after the Master Fund Initial Closing Date (a "Subsequent Closing Date"), the following provisions shall apply in respect of the first drawdown following such Subsequent Closing Date:

- (i) draw-downs will be of such amounts and in such proportions so as to ensure that following the application of paragraph (iii) and this paragraph (i) and equivalent provisions of each of the Master Fund Documents and the constitutional documents of each of the Other Feeders, the aggregate amount drawn down from each shareholder (other than for the purposes of paying the Additional Amounts (as defined below) and the Base Fee and that portion of the Master Fund Base Fee calculated by reference to Total Fund Commitments) is in proportion to the shareholders' respective Total Fund Commitments as at the date of such drawdown;
- (ii) each Subsequent Shareholder shall pay to the Fund and each Other Subsequent Investor (as defined in paragraph (iii) below) shall pay to the relevant Other Feeder an additional amount equal to interest at a rate equal to 9 per cent per annum on amounts drawn down from the Subsequent Shareholder and Other Subsequent Investors (other than for the purpose of paying the Base Fee and that portion of the Master Fund Base Fee calculated by reference to Total Fund Commitments) from the date that such amounts would have been drawn down from it had such Subsequent Shareholder or Other Subsequent Investor been admitted on or held its increased commitment on the Master Fund Initial Closing Date to the date of actual draw down, calculated on a daily basis and compounding annually on the anniversary of the due date of the prior draw down (the "Additional Amount");
- (iii) each shareholder from whom prior draw-downs had been made shall be allocated and paid such amount equal to the excess of: (a) the amount drawn down from such shareholder and not previously returned (excluding Additional Amounts and Base Fees); and (b) the amount which would have been drawn down from such shareholder (excluding Base Fees) had all Subsequent Shareholders and their equivalent in each of the Other Feeders (the "Other Subsequent Investors" and each an "Other Subsequent Investor") been admitted to the Fund or the Other Feeders (as the case may be) or made their increased Commitment on the Master Fund Initial Closing Date. Any amounts so returned to a shareholder shall be treated as having never been drawn down (and accordingly such shareholder's undrawn Commitment shall be increased by such amount);
- (iv) each of the shareholders other than the Subsequent Shareholder and each of the Other Feeder Fund Investors other than the Other Subsequent Investors shall be entitled to receive such proportion of the Additional Amount as represents the proportion which the amount drawn down from each of them prior to the relevant Subsequent Closing Date bears to the aggregate amount so drawn down. Additional Amounts are paid in addition to the Commitment of a shareholder and the shareholder will not receive any Shares in respect of such amounts; and
- (v) a further amount shall be drawn down from each Subsequent Shareholder equal to the Base Fee calculated by reference to the Subsequent Shareholders' respective Commitments plus that portion of the Master Fund Base Fee calculated by reference to Total Fund Commitments to be borne by such Subsequent Shareholder each calculated as if such Subsequent Shareholder had been admitted to the Fund or made its increased Commitment on the Master Fund Initial Closing Date.

With respect to any rebalancing of Shares to be effected on a Subsequent Closing Date, the Board shall, having regard to the best interests of the shareholders as a whole, be entitled to effect such rebalancing by:

- (a) transferring Shares between the shareholders;
- (b) issuing new Shares; and
- (c) redeeming and reissuing Shares.

Art. 8. Drawdowns. If subscriptions are made in the form of Commitments, such shareholder's Commitments will become due and payable in one or several instalments by subscription of the relevant number of fully paid-up Shares pursuant to a drawdown (the "Drawdown"). For each Drawdown, the Fund or other authorised person will send a drawdown notice to the shareholder with the request to arrange for payment of the respective amount via bank transfer.



Pursuant to the payment of the relevant amount in accordance with the PPM, the corresponding number of Shares will be issued to the respective shareholder.

When Commitments are called in several instalments, except in relation to Drawdowns made following a Subsequent Closing Date as described in Article 7, each Drawdown will be made on a pro rata basis with respect to the Commitments made by each shareholder, unless otherwise provided in the PPM. Unless otherwise determined, each Drawdown, shall amount to a percentage of the relevant shareholder's total Commitment, determined by the Board in its sole discretion.

The offering period (and any possible extension(s) thereof), as well as the issue price of Shares shall be defined in the PPM.

Art. 9. Defaulting Investor. Subject to any specific provision in the PPM, a shareholder who fails to comply with a drawdown notice by the date of its expiry (a "Defaulting Shareholder") may be requested to pay interest on the amount it failed to pay in such amount as determined in the PPM.

In addition, the Defaulting Shareholder will also be liable for (i) any additional amount sufficient to reimburse the Manager, the Portfolio Manager and/or the Fund with respect to any other fees, costs and expenses (including in respect of borrowings) or Tax incurred by the Manager, the Portfolio Manager and/or the Fund as a result of the shareholder's failure to pay the full amount due and (ii) any additional penalties as set forth in the PPM.

Further details with respect to this Article 9 of the Articles of Association are provided in the PPM.

Art. 10. Restrictions on shareholders. Shares shall be issued only to well-informed investors within the meaning of Article 2 of the 2007 Law (each an "Eligible Investor"), upon verification of such status and upon acceptance of the subscription and subject to payment of the price as set forth in Articles 7 and 8 hereof. Every shareholder must provide the Fund with the confirmation or, as the case may be, evidence of its status of Eligible Investor.

The conditions set forth above shall not apply to the directors and other persons who are involved in the management of specialised investment funds and hence are not applicable to the Directors.

In addition to the above, the Board shall have power (but not the obligation) to refuse to issue or register any transfer of Shares, or to impose such restrictions (other than any restrictions on transfer of Shares) as it, in its discretion, may think necessary for the purpose of ensuring that no Shares are acquired or held by or on behalf of any person, firm or corporate entity, determined in the sole discretion of the Board as being not entitled to subscribe for or hold Shares,

- (i) if in the opinion of the Board such holding may be detrimental to the Fund,
- (ii) if as a result thereof the Fund would breach any applicable material law, regulation or interpretation, Luxembourg or foreign,
- (iii) if as a result thereof the Fund or any shareholder may become exposed to disadvantages of a tax, legal, economic or financial nature that it would not have otherwise incurred, or
- (iv) if such person would not comply with the eligibility criteria of the Shares, and notably if such person is a U.S. Person and not a "qualified purchaser" within the meaning of Section 2(a)(51) of the U.S. Investment Company Act (each individually, a "Prohibited Person").

More specifically, the Fund may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body. For such purposes, the Fund may:

- (a) decline to issue any Share, and decline to register any transfer, where it appears to it that such issue or transfer would or might result in such Share being directly or beneficially owned by a Prohibited Person,
- (b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not the beneficial ownership of Shares rests in Prohibited Person,
- (c) request the shareholder to dispose of its Shares pursuant to the transfer provisions contained herein and in the PPM and to provide evidence of the disposal vis-à-vis the Fund within thirty (30) days of such request if in the Board's assessment a Prohibited Person either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares. Should the respective shareholder fail to comply with this request in due time, the Board may in its sole discretion treat such shareholder as a Defaulting Investor.
- (d) where it appears to the Fund that any Prohibited Person, either alone or in conjunction with any other person is a beneficial or registered owner of Shares, compulsorily redeem from any such shareholder all Shares held by such shareholder in the following manner:
- (i) the Fund shall serve a notice (hereinafter referred to as the "Redemption Notice") upon the shareholder holding such Shares or appearing in the register of shareholders as the owner of the Shares to be redeemed, specifying the Shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such Shares, and the place at which the Redemption Price (as defined below) in respect of such Shares is payable. Any such Redemption Notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known or appearing in the register of shareholders. Immediately after the close of business on the date specified in the Redemption Notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the Shares previously held by him shall be cancelled. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Fund the Share certificate or certificates (if issued) relating to the Shares specified in the Redemption Notice;



- (ii) the price at which the Shares specified in any Redemption Notice shall be redeemed shall be determined in accordance with Article 26 hereof (hereinafter referred to as the "Redemption Price");
- (iii) payment of the Redemption Price will be made to the shareholder appearing as the owner of such Shares and will be deposited by the Fund with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the Redemption Notice) for payment to such person upon verifications in accordance with the relevant laws and regulations. Upon deposit of the monies corresponding to the Redemption Price as aforesaid no person specified in such Redemption Notice shall have any further interest or claim in such Shares or any of them, or any claim against the Fund or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the owner thereof to receive the price so deposited (without any interest) from such bank as aforesaid;
- (iv) the exercise by the Fund of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Fund at the date of any Redemption Notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Fund in good faith; and
 - (v) decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of shareholders of the Fund.
- **Art. 11. Rights and duties attached to the Shares.** Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Fund and to one vote at shareholder general meetings, except as may be determined in the PPM.

If the Fund is composed of a single shareholder, that shareholder exercises all those powers granted to all shareholders by the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and these Articles.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of these Articles and of any decision made by resolution of the shareholders.

The creditors or successors of the single shareholder or of any of the shareholders may in no event request that a seal be affixed to the assets and documents of the Fund or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Fund's inventories and resolutions.

- **Art. 12. Indivisibility of Shares.** Co-owners of Shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.
- **Art. 13. Transfer of Shares.** Shares may only be transferred subject to: (i) the provisions of the 2007 Law according to which every shareholder must qualify as an Eligible Investor; (ii) these Articles of Association; (iii) the provisions contained in the PPM and (iv) the prior written consent of the Portfolio Manager.

Transfers of Shares may only be made by any existing shareholder to Eligible Investors.

- **Art. 14. Incapacity, bankruptcy or insolvency of shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a shareholder will not cause the Fund to go into liquidation.
- **Art. 15. Director.** The Fund is managed and administered by a Board composed of at least four (4) directors who do not have to be shareholders (each a "Director").

The Board is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Fund's corporate object.

All powers not expressly reserved by the Articles or by the 1915 Law to the general meeting of shareholders or to the auditor(s) are in the competence of the Board.

Each Director is appointed annually by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may elect to remove, replace or appoint additional Directors to the Board from time to time. Each Director shall be subject to re-appointment on an annual basis, such reappointment together with the appointment of any new or additional Directors and any decision not to replace a Director who does not wish to be reappointed, has resigned or has been removed (provided there are sufficient numbers of Directors remaining to comply with the requirements of this Article with respect to composition of the Board) shall require the approval of the general meeting of shareholders.

Any Director may be removed at any time, with or without cause, by the general meeting of shareholders taking an Ordinary Resolution. Any Director may resign at any time on providing advance notice to the Fund.

The general meeting of shareholders shall decide by Ordinary Resolution upon the compensation of each Director.

The Board shall appoint, from among its members, a chairman. The Board shall choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping board meeting minutes and other Fund records.

The Board may also appoint officers of the Fund considered necessary for the operation and management of the Fund. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be Directors or shareholders of the Fund. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the Board.

Art. 16. Meetings of the Board. Meetings of the Board shall be held at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any Board meeting shall be given to all Directors at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived with the consent of each Director in writing, by facsimile or e-mail.



No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board.

The Board will meet upon call by the chairman. A meeting of the Board must be convened if any two (2) of its members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Board, except that in his absence the Board may appoint another member of the Board as chairman pro tempore by majority vote of the directors present or represented at such meeting.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, by facsimile or e-mail, another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing, by facsimile or e-mail. Meetings of the Board may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the Directors participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The Board shall act validly only if at least three directors are present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority vote of the Directors present or represented. The chairman of the Board shall have a casting vote.

The minutes of any meeting of the Board will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of written resolutions or minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two Directors.

Resolutions may also be passed in the form of a written consent resolution. This may be signed jointly or by the use of counterpart signatures by all the directors.

Art. 17. Powers of representation. In dealing with third parties, any two Directors shall have the power to act jointly in the name of the Fund in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations. The Fund is bound in all circumstances by the signature of two Directors. Notwithstanding the foregoing, any one Director shall have the power to act alone in the name of the Fund in all circumstances, to carry out and authorize all acts and operations, and to bind the Fund in all circumstances by only such Director's signature, if so authorised by the Board.

Art. 18. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a Director. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency, resignation, removal or any other similar event affecting a Director will not cause the Fund to go into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Director may in no event have seals affixed to the assets and documents of the Fund.

Art. 19. Liability of Director. A Director will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Fund. He is only liable for the performance of his mandate.

Art. 20. Conflicts of interest and indemnity. No contract or other transaction between the Fund and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Director, officer or employee of the Fund has a personal interest in, or is a shareholder, director, director, officer or employee of such other company or firm. Any person related, as described above, to any company or firm with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director has or may have any vested interest or personal interest in any transaction of the Fund, such Director shall make known such personal interest to the Board of Directors and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the Director therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The above paragraph of this Article does not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Fund.

The term "vested interest" as used herein does not comprise every interest merely resulting from the fact that the transaction relates to BlackRock (or a company directly or indirectly associated with BlackRock respectively) or another company as determined by the Fund.

None of the members of the Investor Advisory Committee (acting solely in their capacity as such), any shareholders who have appointed a member of the Investor Advisory Committee (solely in relation to the appointment and conduct of the relevant Investor Advisory Committee member), the Board, the Manager, the manager of the Master Fund, the Portfolio Manager, the portfolio manager of the Master Fund, the members of the Investment Committee, BlackRock or any of their respective partners, officers, members, shareholders, directors, employees, agents or affiliates or board member of any Holding Company or Property Company (each an "Indemnified Person") will be liable to the Fund or any of the shareholders for any act or omission performed or omitted by any such Indemnified Person and the Fund shall indemnify such Indemnified Persons on an after-Tax basis for any loss or damage incurred by any of them, except where such liability or claim is the result of, (i) in the case of an Indemnified Person other than members of the Investor Advisory Committee, or any shareholder who has appointed a member of the Investor Advisory Committee, (a) gross negligence, (b) wilful misfeasance, (c) bad faith, (d) fraud or (e) a knowing breach of the terms of the Lux Documents, which in each case results in the Fund and/or the shareholders suffering material financial disadvantage; and (ii) in the case of members of the Investor Advisory Committee, or any shareholder who has appointed a member of the Investor Advisory Committee, bad faith as determined by the final judgment of a court.



Art. 21. Appointment, powers and removal of the Manager. The Board may appoint an external alternative investment fund manager ("Manager") within the meaning of the Luxembourg law of 12 July 2013 on alternative investment fund managers (the "AIFM Law").

The Manager of the Fund shall be responsible for the portfolio and risk management of the Fund in accordance with the PPM and subject to ultimate oversight of the Board. The Manager may be allowed to delegate portfolio management to one or more portfolio managers in accordance with the PPM.

The Board may remove the Manager at any time where it considers it to be in the best interest of the shareholders, and in accordance with the conditions set forth in the PPM.

The Board shall also remove the Manager under such circumstances and conditions as may be further set forth in the PPM.

Art. 22. Voting Rights. Each Share will grant one vote, independent from the Net Asset Value of such Share but subject to limitations, if any, pursuant to applicable law, the Articles of Association and the PPM.

Each shareholder may be represented by another shareholder or another person at any meeting of shareholders by virtue of a written proxy (including facsimile). Such proxy holder does not need to be a shareholder and may be a Director or a representative thereof.

Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Fund. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution three boxes allowing to (a) vote in favour, (b) vote against, or (c) abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office of the Fund. Only voting forms received prior to the meeting of the shareholders are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

In cases where votes are related to (an) individual Share Class(es), only the shareholders of such relevant Share Class (es) will be entitled to vote.

The Board may determine further conditions to be fulfilled by the shareholders in order to be admitted to a meeting of the shareholders.

Should the Fund be requested to exercise voting rights in relation to the Master Fund, the Board shall consult with the shareholders of the Fund prior to exercising any vote at the Master Fund level, to the extent such consultation is required by the PPM. Further details of the relevant consultation mechanism may be determined in the PPM.

To the extent permitted by the constitutive documents of the Master Fund, the Board shall exercise a split vote at the Master Fund level so as to vote the interest of the Fund in the Master Fund in proportion to the responses received from the shareholders of the Fund. Absent direction from a shareholder, the Board will abstain from voting with respect to such shareholder's pro rata interest.

Art. 23. General meetings of shareholders. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Fund shall represent the entire body of shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all shareholders regardless of the Shares held by them. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

In the event that the Fund is composed of one sole shareholder, the sole shareholder will be vested with all powers of the general meeting of shareholders.

When the Fund is composed of several shareholders, shareholders' decisions are taken by resolutions in a general meeting, the text of which will be sent by the Board to the shareholders by simple letter or by email for a first consultation, and sent by registered letter for a second consultation. In the latter case, shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by registered letter to the Fund within 15 days of receiving the text of the resolution to be decided upon.

When the Fund is composed of several shareholders, unless otherwise specified in these Articles or in the 1915 Law, shareholder decisions are only validly taken if they are adopted by shareholders representing more than half (50%) of the corporate capital. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes cast validly, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend these Articles and to liquidate the Fund may only be taken by a majority of shareholders representing three quarters (75%) of the Fund's corporate capital.

In line with Luxembourg law, the annual general meeting of shareholders will be held at the Fund's registered office in Luxembourg or any other place in the municipality of Luxembourg-city as may be indicated in the convening notice, at midday on the last day on which banks in Luxembourg are open for business in June of each year or, if such day is a public holiday, on the last preceding Luxembourg bank business day. The annual general meeting of shareholders may be held abroad should extraordinary circumstances so require in the sole discretion of the Board.

Other shareholders' meetings of the Fund may be held at such place and date as stated in the respective convening notice.



Upon the written request of shareholders jointly representing one tenth (1/10) of the share capital, a shareholders meeting has to be convened.

- **Art. 24. Decisions.** The decisions of the single shareholder or of the shareholders will be documented in writing, recorded in a register and kept at the registered office of the Fund. Shareholder votes and any powers of attorney will be attached to the minutes of the meeting, if applicable.
- **Art. 25. Determination of investment policies.** The Directors shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the investment policies and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restriction set forth in the PPM and in compliance with applicable laws and regulations.
- **Art. 26. Redemption and Compulsory Transfer.** The Fund is a closed-ended specialised investment fund. Consequently, Shares in the Fund shall not be redeemable at the request of a shareholder unless specified otherwise in the PPM.

Shares may be called by the Fund for redemption or may be subject to compulsory transfer to a third party:

- (a) in the circumstances listed under Articles 7 and 10 of the Articles of Association;
- (b) if such shareholder has materially breached any provision of these Articles or the PPM; or
- (c) in such other circumstances as set forth in the PPM or as the Fund may determine where continued ownership would be materially prejudicial to the interests of the Fund or its shareholders.

Shares which are to be redeemed by the Fund may be redeemed by the Fund upon the Fund giving to the registered holder of such Shares not less than 30 days' notice in writing of the intention to redeem such Shares specifying the date of such redemption, which must be any day (other than a Saturday or Sunday) when banks are open in Luxembourg, London and New York (a "Business Day").

The amount payable on such redemption of Shares shall be the Net Asset Value of the Shares on the most recent Valuation Date, except as otherwise provided in the PPM. Costs associated with the redemption may, if the Fund so decides, be charged to the shareholder whose Shares are redeemed and such costs may be deducted from the redemption proceeds payable to the shareholder in circumstances where the Fund has exercised its power to redeem Shares pursuant to paragraph (a) or (b) of this Article 26.

Any Shares in respect of which a notice of redemption has been given shall not be entitled to participate in the profits of the Fund in respect of the period after the date of redemption.

No Shares of a relevant Share Class may be converted into Shares of another Share Class upon request of a shareholder, but the Board may be entitled to proceed to such conversions under the conditions set forth in the PPM.

Art. 27. Valuation and Deposit of assets.

27.1 Calculation method

The net asset value per Share shall be expressed in Euro and shall be determined as of each Valuation Date by dividing (i) the net assets of the Fund, by (ii) the number of outstanding Shares, in accordance with the valuation rules set forth below, provided that the assets shall be determined in accordance with the rules set forth below (the "Net Asset Value").

The Net Asset Value per Share is quoted with up to four (4) decimal places as one amount per Share in the reference currency. If since the time of determination of the Net Asset Value there has been a material change in relation to a substantial part of the Investments of the Fund, the Fund may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation with prudence and in good faith.

- 27.2 Determination of assets and liabilities Subject to compliance with Lux GAAP, or as may otherwise be agreed with the Auditors, the assets and liabilities of the Fund shall be determined in the following manner:
 - 27.2.1 The assets of the Fund shall include:
 - a) shares in the Master Fund;
 - b) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- c) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- d) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund (provided that the Manager may make adjustments in a manner with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- e) stock dividends, cash dividends and cash payments receivable (including drawn but unpaid capital) by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
- f) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Fund except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- g) the formation expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off; and
 - h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.



Subject to compliance with Lux GAAP, or as may otherwise be agreed with the Auditors, the value of such assets shall be determined as follows:

The value of the Master Fund Investments shall be determined by reference to the net asset value of such Master Fund Investments as most recently reported by the Master Fund, The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable (including VAT receivables), prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or the Manager or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Manager. Money market instruments held by the Fund with a remaining maturity of 90 days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into such currency at the relevant rates of exchange ruling on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the Manager.

The Manager may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

27.2.2:

Subject to compliance with Lux GAAP, or as may otherwise be agreed with the Auditors and subject to Article 27.2.3, the liabilities of the Fund shall include:

- a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, custodian fees, and domiciliary and corporate agents' fees);
- d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or in respect of property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund, provided, for the avoidance of doubt, that such provision shall include any deferred taxation calculated as if the relevant real estate had been directly or indirectly realised on the relevant Valuation Date in a manner determined from time to time in the discretion of the Board; and
- f) all other liabilities of the Fund of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Lux GAAP. In determining the amount of such liabilities, the Fund shall take into account all expenses payable by the Fund. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.
 - 27.2.3 For the purpose of this Article 27:
- (i) Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the date the relevant amount is paid pursuant to a Drawdown and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;
- (ii) All Investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than Euro shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value; and
- (iii) Subject to compliance with Lux GAAP, or as may otherwise be agreed with the Auditors, where on any Valuation Date the Fund has contracted to:
- a) purchase unconditionally any asset, the value of the consideration to be paid and any costs associated with such asset on the relevant Valuation Date shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired less any costs associated with the asset on the relevant Valuation Date shall be shown as an asset of the Fund; or
- b) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered by the Fund shall not be included in the assets of the Fund;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Manager in good faith.

27.2.4 For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 27 (including, in particular, Article 27.2.3 hereof) are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Fund or any Shares issued by the Fund.



27.2.5 Subject to any decision of the Board to the contrary, every decision of the Manager with regard to the determination of the Net Asset Value (and for the avoidance of doubt, the Manager may amend, in its sole discretion, any decisions made by service providers appointed by the Board or the Manager) will be final and binding on the Fund as well as for all current, former and future shareholders, provided that there is no violation of the principle of good faith, no gross negligence or no obvious error at hand.

27.3 Appointment of Depositary

The Fund and the Manager shall appoint a depositary in relation to the supervision, deposit and safekeeping of the assets of the Fund in accordance with the 2007 Law and the AIFM Law.

Where the law of a third country requires that certain financial instruments are held in custody by a local entity and there are no local entities that are subject to effective prudential regulation and supervision as well as external periodic audit, the depositary can discharge itself of liability provided that the conditions laid down in the AIFM Law are met and subject to the terms of the depositary agreement between the Fund, the Manager and the depositary.

Art. 28. Frequency and temporary suspension of calculation of Net Asset Value.

- 28.1 Frequency of calculation The Net Asset Value per Share of a respective Share Class shall be calculated by the Central Administration Agent based on the Net Asset Value as at the Valuation Date. Where the Net Asset Value is calculated at the initiative of the shareholder, the costs related to such additional calculation of Net Asset Value will be borne by such shareholder.
 - 28.2 Temporary suspension The Board may suspend the determination of the Net Asset Value and the issue of Shares:
 - a) in the event that the determination of the net asset value of the Master Fund has been suspended;
- b) during any period when one or more exchanges which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Fund are closed or if dealings therein are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended;
- c) during any period when, as a result of the political, economic, military, terrorist or monetary events or any circumstance outside the control, responsibility and power of the Board, disposal of the assets of the Fund is not reasonably practicable without materially and adversely affecting and prejudicing the interests of shareholders or if, in the opinion of the Board, a fair price cannot be determined for the assets of the Fund;
- d) in the case of a breakdown of the means of communication normally used for valuing any asset of the Fund which is material or if for any reason the value of any asset of the Fund which is material in relation to the Net Asset Value (as to which the Board shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required;
- e) if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Fund are rendered impracticable, or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Fund cannot be effected at the normal rates of exchange;
- f) when the value of a substantial part of the assets of any consolidated subsidiary of the Fund may not be determined accurately;
- g) upon the publication of a notice convening a general meeting of shareholders for the purpose of considering a resolution to wind up the Fund; or
- h) when for any other reason, the prices of any Investments or Master Fund Investments cannot be promptly or accurately determined.

The Board shall give notice of any such suspension to the shareholders.

Art. 29. Issue Price. Shares will be issued at a fixed price of 10 Euro (the "Issue Price").

After the Initial Closing Date, shareholders shall pay for the subscription of new Shares the Issue Price plus any charges or fees as may be decided by the Board from time to time and described in Article 7 of these Articles of Association.

- Art. 30. Auditor. The shareholders' meeting of the Fund will appoint an auditor ("réviseur d'entreprise agréé") who will perform such duties vis-à-vis the Fund as described in Article 55 of the 2007 Law.
- Art. 31. Financial year. The financial year of the Fund shall begin on 1 January of each year and end on 31 December provided that (i) the first financial year of the Fund, shall commence on the date of incorporation of the Fund and end on 31 December 2015; and (ii) the last financial year of the Fund will end on the date on which the winding up of the Fund is completed.

The accounts of the Fund shall be expressed in Euro. The annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the Directors report and the notice of the annual general meeting will be sent and/or published and made available in accordance with applicable law.

Art. 32. Balance-sheet. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Board will produce an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the 1915 Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to each of the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may consult the financial documents at the registered office of the Fund.



Art. 33. Distribution of income. The general meeting of shareholders shall, upon the proposal of the Board, subject to any interim distributions having been declared or paid, determine how the annual net investment income shall be disposed of.

Interim distributions may, at the discretion of the Board and in accordance with the PPM, be declared subject to such further conditions as set forth by law, and be paid out on the Shares out of the income of assets upon decision of the Board.

Distributions may include an allocation from a dividend equalisation account which, in such event, will be credited upon issue of Shares to such dividend equalisation account and upon redemption of Shares, the amount attributable to such Share will be debited to an accrued income account.

The distributions declared, if any, will normally be paid in Euro, in the currency of the relevant Share Class or in such other currencies as selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend monies into the currency of their payment. Stock dividends may be declared.

Distributions may be made in kind to the extent permitted in the PPM.

If and to the extent set forth in the PPM, distributions made to shareholders may be subject to a clawback obligation, allowing the Board to call back the respectively distributed assets.

Any distributions to shareholders that were declared by the Fund but for any reasons cannot be paid, may not be claimed after five (5) years and will then be attributed to the respective Share Class or to the Fund. No interest will be paid on distributions declared by the Fund.

Distributions may not be made if pursuant to such distribution the Fund's minimum capital would fall below the statutory minimum capital.

Art. 34 Dissolution and liquidation. The decision to dissolve the Fund may be validly adopted only with the consent of a majority of shareholders representing three quarters (75%) of the Fund's corporate capital.

Upon dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by the Manager or by one or several other liquidators (who may be physical persons or legal entities) (together with the Manager the "Liquidators") named by the meeting of shareholders resolving to commence such dissolution and which shall determine their powers and theirfees. The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares relating in proportion of their holding of Shares, and subject to the specifities of each Share Class, as set forth in the PPM.

Moneys available for distribution to shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse de Consignation in Luxembourg in accordance with the 2007 Law.

If at any time the capital of the Fund falls below two thirds of the minimum capital required by Luxembourg law, the Board must submit the question of dissolution of the Fund to a general meeting of shareholders acting, without quorum requirements, by a simple majority decision of the Shares present or represented at such meeting.

Art. 35. General. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with applicable law.

Transitional provisions

The Fund's first financial year shall begin on the date of the Fund's incorporation and shall end on 31 December 2015.

Subscription and payment

The Shares to be issued have been subscribed and paid-in in cash by BlackRock 3 UK LLP, aforementioned, which has paid-in thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) and subscribed for three thousand one hundred (3,100) Share(s).

All the Shares have been entirely paid-in in cash, so thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Fund, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

Resolutions of the sole shareholder

BlackRock 3 UK LLP, aforementioned, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

- 1. The number of members of the board of directors is fixed at four (4).
- 2. The following persons are appointed managers of the Fund with immediate effect and for an unlimited period of time:
- a. Mr Neeral Shashikant Patel, born on 23 January 1971 in Dar es Salaam, Tanzania, with professional address at 12 Throgmorton Avenue, EC2N 2DL, London, UK;



- b. Mrs Audrey Jane Lewis, born on 28 August 1968 in Glasgow, United Kingdom, with professional address at 25, rue du Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Luxembourg;
- c. Mr Hugo Johannes Leopold Neuman, born on 21 October 1960 in Amsterdam, the Netherlands, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1542 Luxembourg, Luxembourg; and
- d. Mr Maxence Philippe Alexis Monot, born on 8 December 1976 in Dijon, France, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Luxembourg.
- 3. The following entity is appointed as approved auditor of the Fund with immediate effect and for an unlimited period of time, but may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders:

PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 65.477, 2, rue Gerhard Mercator, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4. The address of the Fund's registered office is set at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Signé: M. Sene, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 janvier 2015. GAC/2015/507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025723/620.

(150029472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Socfinaf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOCFINAF S.A.», ayant son siège social au 4, Avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.225 (la «Société»), constituée suivant acte notarié en date du 22 décembre 1961, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 6 du 24 janvier 1962. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 1 er juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 septembre 2011, numéro 2043.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures, sous la présidence de Monsieur Daniel HAAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alexandre GOBERT demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Bastien BURIN, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Décision d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux millions sept cent soixante mille euros (EUR 32.760.000,-) à trente-cinq millions sept cent huit mille quatre cents euros (EUR 35.708.400,-) par l'émission d'un million quatre cent soixante-quatorze mille deux cents (1.474.200) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et souscription de l'augmentation de capital par l'apport en nature de l'intégralité du capital de la Société Anonyme Forestière et Agricole (en abrégé S.A.F.A.) société anonyme de droit français (RCS Nanterre 409 140 530) par les actionnaires de la société SAFA;
- 2. Modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante: «Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 35.708.400 (trente-cinq millions sept cent huit mille quatre



cents euros), représenté par 17.854.200 (dix-sept millions huit cent cinquante-quatre mille deux cents) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.».

- II.- Que les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites, conformément aux dispositions légales par des annonces insérées dans:
 - 1.: le Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 28 novembre 2014, numéro 3601;
 - 2.: le journal «Le Quotidien» du 28 novembre 2014.
- III.- Que la présente assemblée a été convoquée par courrier spécial en date du 28 novembre 2014, adressé aux actionnaires nominatifs de la Société. La preuve de la convocation a été déposée sur le bureau.
- IV.- Que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée.

V.- Qu'il apparaît de la liste de présence que sur les seize millions trois cent quatre-vingt mille (16.380.000) actions en circulation onze millions trois cent un mille dix (11.301.010) actions sont présentes ou dûment représentées à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate que le quorum requis par les dispositions légales est atteint et que dès lors, cette dernière peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trente-deux millions sept cent soixante mille euros (EUR 32.760.000,-) à trente-cinq millions sept cent huit mille quatre cents euros (EUR 35.708.400,-) par l'émission d'un million quatre cent soixante-quatorze mille deux cents (1.474.200) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale pour un prix total de souscription de vingt-six millions cinq cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 26.535.600,-).

Souscription

Comparait Monsieur Daniel HAAS, précité, en vertu d'une procuration datée du 10 décembre 2014 (dont une copie sera enregistrée avec le présent acte), qui déclare souscrire, au nom et pour le compte de la société Société Financière des Caoutchoucs, en abrégé SOCFIN, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 5937, les un million quatre cent soixante-quatorze mille deux cents (1.474.200) nouvelles actions émises, pour un prix total de souscription de vingt-six millions cinq cent trente-cinq mille six cents euros (EUR 26.535.600,-), entièrement libéré par un apport en nature consistant en l'intégralité du capital, soit cinq cent soixante-dix-sept mille deux cents (577.200) actions, de la Société Anonyme Forestière et Agricole (en abrégé S.A.F.A.), une société anonyme de droit français ayant son siège social au 31-32 Quai de Dion Bouton, F-92800 Puteaux (France), inscrite auprès du greffe du tribunal de commerce de Nanterre sous le numéro 409 140 530.

Preuve du transfert de l'apport ci-dessus à la Société et de la souscription ont été données au notaire soussigné.

L'apport en nature susmentionné a fait l'objet d'un rapport par CLERC, réviseur d'entreprises agréé, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111831, en date du 26 novembre 2014, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisserait à penser que la valeur globale des apports ne correspondrait pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie augmenté de la prime d'émission.»

Une copie de ce rapport restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. L'assemblée acquiesce le rapport préparé par CLERC sur l'apport en nature susmentionné.

L'assemblée décide d'affecter le prix total de souscription des nouvelles actions ainsi émises comme suit: (i) un montant de deux millions neuf cent quarante-huit mille quatre cents euros (EUR 2.948.400,-) au capital social de la Société et (ii) le solde, soit vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-sept mille deux cents euros (EUR 23.587.200,-), à la prime d'émission librement disponible.

Cette résolution est adoptée par: onze millions trois cent un mille dix (11.301.010) votes en faveur,

aucun vote contre, aucune abstention.



Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

«Le capital social souscrit de la société est fixé à trente-cinq millions sept cent huit mille quatre cents euros (EUR 35.708.400), représenté par dix-sept millions huit cent cinquante-quatre mille deux cents (17.854.200) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.».

Cette résolution est adoptée par: onze millions trois cent un mille dix (11.301.010) votes en faveur,

aucun vote contre,

aucune abstention.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de six mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparantes ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: D. HAAS, A. GOBERT, B. BURIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/469. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015025513/105.

(150028690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Partsana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 91.901.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf janvier.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PARTSANA S.A.", établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, enregistré au registre du commerce et des société de Luxembourg sous le numéro B 91901, constituée suivant acte reçu de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 21 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 371 du 4 avril 2003.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par le notaire instrumentaire, en date du 26 novembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 4027 du 31 décembre 2014.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Denis BREVER, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant profession-nellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Denis BREVER, prénommé.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Approbation du bilan de clôture de la société luxembourgeoise;
- 2. Transfert du siège social, du siège administratif et du siège de la direction de la société de Luxembourg vers la Suisse, et adoption de la forme juridique d'une société anonyme selon le droit suisse.
 - 3. Fixation du siège social à 6900 Lugano, Via Dogana Vecchia 2.
 - 4. Modification de la dénomination sociale en "PARTIS S.A.".



- 5. Démission de quatre administrateurs en place et décharge à leur donner pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.
- 6. Démission du commissaire aux comptes en place, décharge à lui donner pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.
 - 7. Nomination de trois administrateurs;
- 8. Mandat à donner aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
 - 9. Effet juridique relative aux résolutions prises.
- 10. Mandat à donner à Monsieur Peter Steimle aux fins de procéder à toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce suisse et aux fins de convoquer une assemblée générale extraordinaire en Suisse afin de confirmer le transfert de siège en Suisse et d'adapter les statuts de la société à la législation suisse.
 - 11. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé du Président, et s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, après en avoir délibéré, a pris, avec le consentement du gérant, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale approuve le bilan de clôture au 29 janvier 2015 de la société au Luxembourg, lequel bilan après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social, le siège administratif e le siège de la direction de la société, en Suisse, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société, et continuera son existence sous la forme juridique d'une société anonyme selon le droit suisse.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la société en Suisse à 6900 Lugano, Via Dogana Vecchia 2. La Société ne maintiendra pas de succursale ou d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination sociale en "PARTIS S.A.".

La société luxembourgeoise et la raison sociale Partsana S.A. cesseront d'exister et seront radiées au Luxembourg dès que la société sera transférée et inscrite au Registre du Commerce suisse.

Cinquième résolution

Il est pris acte de la démission de quatre administrateurs en place:

- Monsieur Marc KOEUNE, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- Monsieur Denis BREVER, employé privé, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg. Par vote spécial, il leur est donné décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Sixième résolution

Il est pris acte de la démission du commissaire aux comptes en place:

la société CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Par vote spécial, il lui est donné décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

En remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateur de la Société avec droit de signature conjointe à deux:

- Monsieur Renato ISEPPI, citoyen suisse, né le 22 octobre 1938 à Brusio, Suisse, et résident à Campascio, Suisse, Via Cantonale n° 229 A
- Monsieur Matteo FALZI, citoyen italien, né le 15 septembre 1970 à Verona et résident à Oppeano (VR), Italie, Via Villafontana 255
- Monsieur Peter STEIMLE, citoyen allemand, né le 23 juillet 1950 à Milan, Italie, et résident à Collina d'Oro-Gentilino, Suisse, Via Alta Privata 7

lesquels mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2015.



Huitième résolution

Mandat est donné à FIDUCENTER S.A., établie et ayant son siège social à 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B. 62780, aux fins:

- D'opérer toutes formalités nécessaires à la radiation de la société au Registre du Commerce de Luxembourg dès réception de la preuve de l'inscription de la société au Registre du Commerce Suisse;

Effet juridique:

Les résolutions prises aux points 2 à 8 prendront effet à la date d'inscription de la société au Registre de Commerce en Suisse.

Neuvième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur Peter Steimle, préqualifié aux fins d'opérer toutes formalités nécessaires à l'inscription de la société au Registre du Commerce Suisse, avec faculté d'apporter toutes les modifications et signer individuellement tout document nécessaire et utile pour procéder à cette inscription.

Confirmation

Le notaire instrumentaire certifie sur la base de l'état patrimonial susvisé que le capital social d'un montant de cinq cent mille francs suisses (CHF 500.000,-) était intégralement souscrit et entièrement libéré lors du transfert de la société vers la Suisse.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Brever, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 2 février 2015. 2LAC/2015/2324. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Paul Molling.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Référence de publication: 2015025369/111.

(150028172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.

Fidco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 75.289.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015025889/10.

(150030008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Patmos au Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis. R.C.S. Luxembourg B 137.973.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 février 2015

De désigner, conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi du 10 Août 1915 modifiée, Maître Stéphanie LACROIX, avocat à la Cour, demeurant professionnellement 7a rue des Glacis à L-1628 Luxembourg comme dépositaire des certificats représentatifs des titres au porteur.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015025378/15.

(150028052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2015.



Altor Valot Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer. R.C.S. Luxembourg B 148.514.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-third of December,

Before Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Altor Valot Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 148514 (the Company).

The Company has been incorporated by a notarial deed dated 18 September 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2085 dated 23 October 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 23 December 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Altor Valot Holding Limited, a company duly incorporated and organised under the laws of Jersey, having its registered address at 11-15 Seaton Place, St Helier Jersey, The Channel Islands,

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 December 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Shareholder holds all the Shares in the share capital of the Company;
- II. that the agenda of the Meeting was as follows:
- 1. Change of the nominal value of the shares of the Company from SEK 1.- to SEK 5.- so as to increase the Company's share capital from its current amount of SEK 102,880 (one hundred and two thousand eight hundred and eighty Swedish Krona) to the amount of SEK 514,400 (five hundred and fourteen thousand four hundred Swedish Krona), represented by 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class A ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class B ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class C ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class F ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class G ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class I ordinary shares.
 - 2. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company.
 - III. The Shareholder, acting through its proxyholder, has taken unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the nominal value of the shares of the Company from SEK 1.- to SEK 5.- so as to increase the Company's share capital from its current amount of SEK 102,880 (one hundred and two thousand eight hundred and eighty Swedish Krona) to the amount of SEK 514,400 (five hundred and fourteen thousand four hundred Swedish Krona), represented by 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class A ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class C ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class D ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class G ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class G ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class G ordinary shares, 12,860 (twelve thousand eight hundred and sixty) class I ordinary shares.

Second resolution

The Meeting resolves to amend article 8 of the articles of association of the Company pursuant to the above resolution which shall henceforth read as follows:

Art. 8. The issued capital of the Company is set at five hundred and fourteen thousand four hundred Swedish Krona (SEK 514,400) represented by twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class A Ordinary Shares (the "Class A Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class B Ordinary Shares (the "Class B Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class C Ordinary Shares (the "Class C Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class D Ordinary Shares (the "Class D Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class G Ordinary Shares (the "Class G Ordinary Shares"), twelve thousand eight hundred



and sixty (12,860) Class H Ordinary Shares (the "Class H Ordinary Shares") and twelve thousand eight hundred and sixty (12,860) Class I Ordinary Shares (the "Class I Ordinary Shares") (collectively referred to as the "Classes of Ordinary Shares" or the "Shares"), with a nominal value of five Swedish Krona (SEK 5) each, all of which are fully paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Pardevant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé de Altor Valot Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148514 (la Société).

La société a été constituée suivant acte notarié, en date du 18 septembre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2085 en date du 23 octobre 2009.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Altor Valot Holding Limited, une société constituée et régie par les lois du Jersey, ayant son siège social au 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 OQH (l'Associé),

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2014, qui restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. que l'Associé détient toutes les Parts Sociales du capital social de la Société.
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Changement de la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un montant de SEK 1.- (une couronne suédoise) à un montant de SEK 5.- (cinq couronnes suédoises) pour le porter du montant actuel de SEK 102,880 (cent deux mil huit cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises) au montant de SEK 514,400 (cinq cents quatorze mil quatre cents couronnes suédoises) représenté par 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie A, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie B, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie D, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie F, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie G, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie H and 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie I.
 - 2. Modification de l'article 8 des statuts de la société.
 - III. L'Associé, agissant par l'intermédiaire de son mandataire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société d'un montant de SEK 1.- (une couronne suédoise) à un montant de SEK 5.- (cinq couronnes suédoises) pour le porter du montant actuel de SEK 102,880 (cent deux mil huit cent quatre-vingt-huit couronnes suédoises) au montant de SEK 514,400 (cinq cents quatorze mil quatre cents couronnes suédoises) représenté par 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie A, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie B, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie D, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie F, 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie H and 12,860 (douze mil huit cent soixante) parts sociales ordinaires de catégorie I.



Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 8 suite à la résolution prise ci-dessus:

Art. 8. Le capital émis de la Société est fixé à cinq cents quatorze mil quatre cents couronnes suédoises (SEK 514,400.) représenté par douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H et douze mil huit cent soixante (12,860) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I (dénommées ensemble les «Catégories de Parts Sociales Ordinaires» ou les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinq couronnes suédoises (SEK 5,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de le partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire soussigné le présent acte original.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 6 janvier 2015. GAC/2015/151. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 13 février 2015.

Référence de publication: 2015025673/138.

(150030108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

OAshi S. à r. I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6614 Wasserbillig, 10, rue du Bocksberg.

R.C.S. Luxembourg B 108.373.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015026151/10.

(150029517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

OPK Biotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 151.832.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société OPK BIOTECH INTERNATIONAL S.A.

Lors de sa réunion du 11 février 2015, le conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Me Lex THIELEN, avocat à la Cour, né le 21 juillet 1962 à Luxembourg, domicilié professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, est nommé comme dépositaire des actions au porteur de la société, conformément à l'article 2 de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Luxembourg, le 11 février 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015026161/14.

(150029385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck